

Déclaration du SNUipp-FSU36 (CAPD du 16 juin 2015)

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et messieurs les membres de la CAPD

Faire réussir tous les élèves constitue l'engagement quotidien des enseignants. Depuis trois ans, nous attendons les moyens concrets pour répondre à cette ambition. Or, même si des moyens supplémentaires ont été accordés à l'Education Prioritaire (REP +), le ministère a choisi de donner la priorité à une réforme des rythmes comme levier principal de la lutte contre l'échec scolaire et de la réduction des inégalités.

Pour nous, il est plus que temps de traiter des vrais enjeux de l'école publique : les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des personnels avec prioritairement des créations de postes à la hauteur des ambitions affichées, pour permettre la diminution des effectifs par classe, le retour d'une formation continue de qualité, le renforcement conséquent des moyens de remplacement et d'aide aux élèves présentant des difficultés. Ce sont aujourd'hui des nécessités incontournables.

Concernant l'ordre du jour de la CAPD :

Tout d'abord, le SNUipp-FSU 36 remercie les services pour leur disponibilité, leur professionnalisme et la préparation des documents. Malgré de surprenants retournements, ces opérations de mouvement ont pu se faire.

Cette année encore le bilan du premier mouvement est très insatisfaisant, à peine plus de la moitié des collègues ont obtenu satisfaction. Près de 20 % des participants se retrouvent sans poste et devront retenter leur chance au 2ème mouvement !

Concernant les opérations du mouvement, le SNUipp-FSU 36 continue de demander ardemment que les collègues soient autorisés à établir une deuxième liste de souhaits, comme c'était le cas auparavant. Nous nous interrogeons encore une fois sur la pertinence et l'utilité des vœux zone ainsi que sur leur place dans la liste des vœux, puisqu'il apparaît que moins de 5 personnes obtiendraient un poste par le biais d'un vœu zone. Ces vœux ne devraient réellement trouver leur utilité que lors de la dernière phase du mouvement et ne servir que de variable d'ajustement.

Pour finir, il serait souhaitable que les faibles taux de mobilité des personnels lors des phases de permutations informatisées soient compensés par une politique d'ineat/exeat volontariste et forte. Nous espérons avoir aujourd'hui une réponse quant aux demandes de temps partiel, et soulignons la nécessité de prendre en compte chaque demande afin de donner satisfaction au plus grand nombre. La réforme des rythmes scolaires, dans laquelle les enseignants se sont pleinement investis, ne doit pas se retourner contre eux et constituer, pour des raisons de complexité administrative, un frein aux demandes de temps partiels sur les quotités souhaitées. En plus du surcoût financier engendré par cette demi-journée supplémentaire de déplacement et de garde possible d'enfant, ne doit pas s'ajouter un surcoût dans des situations familiales difficiles dues à un refus de demande de temps partiels.